

Auto-Ecole COLBERT

427, Rue Gabriel Peri - 92700 COLOMBES

☎01.47.80.48.43 – ✉Colbert92700@hotmail.fr – <https://auto-ecole-colbert.fr/>

Siret : 394 163 851 000 14 - **Code APE** : 8553Z - RCS NANTERRE

N° Agrément : A0209257360

N° d'Activité Professionnel : 11922444792

Formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- ***Le conducteur***
- ***Les autres usagers de la route***
- ***La responsabilité***
- ***Les éléments mécaniques et sécurité***
- ***Les équipements de sécurité des véhicules***
- ***Les précautions à l'égard des occupants***
- ***Les principales règles de circulation routière***
- ***La route***
- ***L'environnement***

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'autoécole aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test corrigées et expliquées par un enseignant de la conduite. A distance, le stagiaire a un accès à notre plateforme internet, il peut s'entraîner à n'importe quel moment. Un suivi de sa progression est réalisé par l'autoécole. Il peut contacter l'autoécole pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant à l'autoécole afin de pouvoir échanger en direct avec un enseignant.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que: l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité... Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les horaires des cours sont affichés sur notre site et au sein de l'école de conduite.

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS

A1 / A2 / A

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm³ pour la catégorie A1)

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- *Avoir 17ans au moment du passage de l'ETG pour la catégorie **A2** et 16ans pour la catégorie A1.*
- *Avoir passé l'ETG avec succès ou avoir un permis de conduire de moins de cinq ans.*

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (**B. E.P.E. C.A. S. E.R.**) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives

jusqu'à 10 personnes Leçon pratique pouvant être collective avec un
véhicule par élève.

PROGRAMME : détails des compétences REMC /MATRICEGDE

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1, A2 et A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matriceGDE

Compétence 1 : Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la chaussée avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 : à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTIONVISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2
- Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7h à l'auto-école

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de l'élève

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h – 12h 14h- 20h
Samedi : 8h-12h

PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE A2 vers A

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kw

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- *Avoir 2ans de permis de conduire de la catégorie A2*
- *La formation peut être suivie dans un délai de 3mois avant la date d'anniversaire de ses 2ans d'obtention du permis A2*

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (**B.E.P.E.C.A.S.E.R.**) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie 2 ROUES supérieure à 35 KW adapté à l'enseignement .
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 10 personnes
Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME

La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignements qui sont les suivants:

Formation pratique hors circulation/ en circulation/ sensibilisation aux risques

1-La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes

Equipements indispensables

Connaissance des principaux organes du véhicule

Maîtrise technique du véhicule hors circulation

2-La formation en circulation doit permettre de connaître

L'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, des facteurs et de la prise de conscience des risques

L'utilité de maîtriser les savoirs faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite

Travailler sur le processus détection -analyse-décision-action

3-Sensibilisation aux risques :

Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et aux accidents, les caractéristiques les impliquant/ la vitesse et ses conséquences/ le comportement du conducteur...

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant au niveau de compétences visées au programme

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A (*sans examen*)

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 2H de formation théorique et 5 h de formation pratique

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS AM

Formation pratique hors circulation (durée 2 heures)

Module 1 : Acquisition des connaissances suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur (leurs rôles).
- La connaissance des principaux organes du véhicule.
- Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

***Les équipements - Leurs rôles**

- Le port obligatoire du casque, son rôle. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien d'un casque.
- Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson de cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes et détectabilité de jour comme de nuit.

***La découverte des principaux éléments du véhicule - Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité**

- Le tableau de bord: (compteur, voyants, témoins).
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins (à tambours ou à disque), savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau du liquide de freins.
- Les pneumatiques : (contrôle de la pression et des flancs)
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur: connaître l'emplacement du réservoir, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le Carburant : connaître l'emplacement du réservoir et savoir vérifier le niveau.

*La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains).
- Le réglage du/des rétroviseurs.
- Pour le quadricycle (réglage du siège, du volant et des rétroviseurs).
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercice avec et sans passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule (pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité).
- Tourner à droite et à gauche, réaliser des virages et demi-tour (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices avec et sans passager, le maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Module 2 : Formation pratique en circulation {durée 4 heures} : l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :
- S'insérer en sécurité dans la circulation.
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :
- Freinage et maintien de la stabilité du cyclomoteur.
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...).
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

*Recherche des indices utiles (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers) :

- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.

*Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale : marquage au sol, voies réservées...
- En tenant compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...

*Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Évaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
- S'arrêter le cas échéant et repartir.
- Dégager une intersection.

*Changer de direction :

- Avertir de son intention.
- Se placer; Tenir compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.
- Dégager l'intersection.

*Sensibilisation aux risques (durée 1 heure)

Ce module aborde les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycle légers à moteur, et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).
- Échange sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Échange sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation

